

Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant

Pour l'unité, pour les revendications , pour que l'éducation reste nationale

Le démantèlement du ministère est en cours.

Après le transfert des 93 000 TOS aux départements et aux régions, la suppression de 45 000 postes dans le second degré en 4 ans, le démantèlement du ministère de l'Education nationale lui-même est engagé.

La FSU, dans sa profession de foi soumise au vote des 3500 agents du ministère pour l'élection du CTP, dit clairement les choses :

« Le décret du 17 mai instaure un démantèlement du ministère en trois directions générales et un secrétariat général et les transforme, dans la logique de la LOLF, en pôles de contrôle de gestion chargés de réduire les coûts. Les 3500 agents de l'Etat, qui garantissent l'égalité de tous sur l'ensemble du territoire, sont menacés de perdre leur travail.

Déjà :

- *la décentralisation et la déconcentration de la gestion de personnels sont amplifiées,*
- *le financement de la recherche et l'évaluation des établissements sont externalisés vers des agences,*
- *les coûts des examens et concours sont réduits par « des simplifications dans l'organisation des examens et concours »,*
- *les coûts des personnels sont réduits par la casse des statuts enseignants et non enseignants : fusion des corps d'attachés, suppression de concours, évaluation notation.*

Dans le cadre de la LOLF, de la régionalisation et de l'autonomie des établissements, des services entiers de l'Administration centrale disparaissent et de nombreux collègues se retrouvent sans travail.

- *la Direction Générale aux Ressources Humaines ne serait dorénavant plus chargée que de « veiller à la cohérence des actions conduites par les autorités académiques » (La DPE et la DPMA avaient en charge le respect des statuts de 1 200 000 agents),*
- *les services des établissements et des bureaux des emplois disparaissent à la DES et à la DESCO.*

Ce type d'instrument s'articule avec la nouvelle saignée (8700 postes de fonctionnaires) qui touche notre ministère et toute la remise en cause du service public d'éducation.

La FSU se prononce :

- *pour l'abrogation du décret du 17 mai 2006 qui entraîne la disparition des missions,*
- *contre le projet de décret de fusion des corps d'AAC et d'AASU*
- *pour le maintien de tous les statuts d'administration centrale*
- *pour l'abandon du projet de vente du site de la rue de Châteaudun et du déménagement de services à la porte d'Ivry. »*

On ne peut qu'approuver cette déclaration !

De même, lors du CTP ministériel du 13 septembre, les fédérations FSU, FO et CGT se sont prononcées contre le projet de décret organisant la fusion des corps d'attachés d'administration centrale et d'attachés d'administration scolaire et universitaire, prélude à l'éviction de milliers d'agents du ministère et à la disparition de centaines de corps de fonctionnaires.

Tous les personnels de l'Education nationale sont concernés. L'existence même du ministère est en jeu. On ne peut laisser faire !

L'unité doit se réaliser pour la défense du ministère !

N'est ce pas le même problème dans l'enseignement primaire ?

Les syndiqués du SNUipp, consultés, ont refusé que le protocole sur les directeurs d'école soit signé.

Ce protocole prévoit l'embauche de 50 000 EVS (Emploi-Vie-Scolaire) avec un contrat 10 mois de travail à raison de 26 heures par semaine, sans formation et rémunéré 586 Euros par mois. Il remet en cause la formation initiale et continue des enseignants du premier degré par le biais des stages « filés ». Dans le même temps, 1 575 places au concours du professorat des écoles sont supprimées !

Nous sommes devant un choix :

ou bien poursuivre une politique d'alliance privilégiée avec le SGEN-CFDT et L'UNSA...

mais n'est ce pas ce qui nous paralyse puisque l'UNSA a signé le protocole sur les directeurs d'école ?

ou bien développer une politique d'unité pour la défense des revendications, pour le retrait du protocole.

Dans plus de 18 départements, les syndicats SNUipp, SNUDI-FO, parfois SUD ou même SGEN CFDT ont exigé ensemble le retrait du protocole sur les directeurs d'école.

Ce qui été possible dans 18 départements ne devrait-il pas se réaliser partout, se réaliser au plan national ? L'unité, pour une campagne nationale ... Le ministre ne serait-il pas alors contraint de reculer ?

Pour la défense de notre statut

La LOLF supprime la référence aux « *postes budgétaires* » pour y substituer la notion « *d'équivalents temps plein* » financés sur la base de « *programmes* » et de « *missions* ». C'est une machine à supprimer les postes et à embaucher les personnels coûtant le moins cher, une machine à détruire nos statuts.

Dans le second degré, la réécriture des décrets de 1950, base du statut des professeurs certifiés et agrégés, est entamée.

Pour la défense des enfants handicapés

Selon la loi Montchamp, les enfants handicapés devront être intégrés en classe ordinaire dans l'école de leur quartier.

Mais quelle aide l'instituteur pourra-t-il accorder à cet enfant, plongé dans sa classe, au milieu de tous les autres élèves ?

Quel est donc le but réel de cette loi ?

La scolarisation d'un enfant coûte à l'Etat 3800 euros par an en classe ordinaire, 7 800 euros en classe spécialisée, et de 27 000 à 50 000 euros en établissement spécialisé. De 2001 à 2004, 2984 postes d'enseignants spécialisés ont été supprimés. N'est-on pas en train d'organiser la disparition de l'enseignement spécialisé ? Quels drames prépare-t-on, pour ces enfants et pour leurs parents ?

Pour la défense du syndicalisme

Pour notre part, nous sommes partisans de la défense des organisations syndicales contre tous ceux qui veulent les noyer dans la « *société civile* », les Forums sociaux, les ONG .

L'élargissement de la FSU aux trois fonctions publiques (état, territoriale, hospitalière) décidé à l'arraché au Congrès de Perpignan mène à une impasse. L'adhésion à la FSU des syndicats de l'enseignement privé, a même été prônée mais finalement mise en échec.

Nous ne pensons pas possible de demander l'adhésion de la FSU à la CES qui a co-rédigé le traité constitutionnel rejeté le 29 mai 2005, et prône la privatisation des services publics sous le nom de « *services d'intérêt général* » .

Nous ne pensons pas possible de soutenir les propositions du gouvernement sur le « *dialogue social* », les rapports Hadas Lebel et Chertier qui veulent faire des organisations syndicales des « *partenaires* » du gouvernement pour rédiger les projets de lois ... voulus par le gouvernement . Pour notre part, nous restons fidèles aux statuts du SNES :« *convaincu que la défense de l'université et de son personnel est inséparable de l'action générale de la classe ouvrière , (celui-ci) travaille à la réunification du mouvement syndical dans une centrale syndicale organisée démocratiquement et indépendante de tous les gouvernements et de toutes les organisations politiques , philosophiques et religieuses* ».

Avec l'unité, rien n'est inéluctable

L'action des personnels, des parents, de la jeunesse, de tous les salariés peut beaucoup. Après, le vote NON le 29 mai 2005, trois millions de jeunes, d'enseignants, de salariés ont manifesté avec toutes les organisations syndicales unies. Et le retrait du CPE a été obtenu.

Nous avons besoin que notre syndicat joue son rôle, avec des mots d'ordre qui permettent de réaliser l'unité.

Nous proposons de nous regrouper sur cette démarche d'unité pour les revendications :

- **l'éducation doit demeurer nationale**: maintien du ministère de l'éducation nationale, retrait du décret du 17 mai 2006, maintien du caractère national des horaires, des programmes et des diplômes,
- **le maintien de notre statut** : les 900 corps de fonctionnaires d'Etat, les recrutements par concours, les décrets de 1950 pour les certifiés et les agrégés,
- **le maintien pour les 93 000 TOS de toutes leurs garanties**, pour empêcher la disparition des TOS et la privatisation de leurs missions,
- **le retrait du protocole sur les directeurs d'école**. L'embauche de personnels sous statut,
- **l'abrogation de la loi Fillon sur l'école et de ses décrets d'application** : conseil pédagogique, note de vie scolaire, collèges ambition réussite, le socle commun de connaissances et de compétences conduisant à la disparition de disciplines entières (EPS...)
- **retour aux diplômes universitaires nationaux, abrogation du LMD, non à la privatisation de la recherche (ANR, AERES)**
- **l'abrogation de la loi Montchamp**, défense du droit pour chaque enfant à une scolarisation adaptée à la nature et au degré de son handicap,
- **la défense de la laïcité de l'école et de l'Etat**, retour à la loi de 1905, fonds publics à la seule école publique,
- **augmentation générale des salaires, non au salaire au mérite, défense des pensions, retour à 37,5 annuités pour tous.**

Regroupons nous . Votez pour la liste Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant .

pour tous contacts :Jack Lefebvre 44 rue de la marne 78200 Mantes la Jolie jacklefebvre1@free.fr

Liste Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant

LEFEBVRE JACK -78 BN SNES - BDFN
CROUZET Jean Paul -69 - CS SNUipp - BDFN
LAULIE-KEHR HELENE -75 - CAA SNASUB - CDFN
DANRY EDITH -21 CAN SNES - CDFD
LE BEUVANT Jacques -29 - BN SNASUB
CHABRILLAT MARYSE -63 - SNETAP
MIGNOT YACHA -13 -CAN SNES - CDFN
DUBESSY Jean -54 - CAN SNCS - CDFD
LABAT BERNARD -13 - SNUipp - CDFN
MONNOT FABRICE -68 - CAA SNES - CDFN
MARC AUDREY -34 - CAN SNES - CDFN
LE TUHAUT PATRICK -75 - SA et BN SNASUB - CDFN
LEFEBVRE MICHEL -93 - CAN SNES
ROUX OLIVIER -2A - CAN SNES - CDFN
COUDERT Jean -63 - SNETAP
BODIN MARTINE -93 - CAA SNES - CDFN
ROCHE Georges -92 - SNUipp
BELIAH JEAN-JACQUES -69 - BA SNES - CDFD
SUCHARD SOPHIE -92 - SNES - CDFD
ANNEQUIN Jean-Patrick -36 - CS SNUipp - CDFD
BELLOIR PIERRE -74 - SNES - CDFD
LE BARS LOIC -49 - SNES - CDFN
GIRARDI Marylène -30 - SD SNUAS-FP - CDFD
BENOIT CHRISTOPHE -30 - CAA SNES - CDFD
ESNAULT ERIC -38 - SNES - CDFD
LACOUTURE SYLVIE -78 - CAA et CAN SNASUB
GLEYZES CLAUDINE -11 - BD SNES - BDFD
ANDRIE CATHERINE -34 - CAA SNES - CDFN
WARENGHEM FLORENCE -38 - SNICS
DE ROHAN-CHABOT JEAN -58 - CAA SNES
GUENOUX MICHELE -21 - UNATOS - CDFD
WATTEAU Françoise -54 - SNCS
COLLAY MARIE-CLAUDE -42 - CAA SNES
GOUBAULT Philippe -38 - SNUipp - CDFD
GEMBERLE JEAN -68 - BD SNES
SAVY LAURE -974 - BA SNASUB
MOULIN MICHEL -69 - CAA SNES
VEYSSET ALAIN -91 - CAA SNES
LE BELLER Claribel -75 - SNESUP
FISCH Eliane -68 - CAA SNES
LOUIS THIERRY -30 - BD SNES - BDFD
BOURGOIN Daniel -92 - CAN SNCS
LAVAU GERARD -21 - CAA SNES
CHEZE SARA -13 - SNUipp
DUTOIT SERGE -69 - CAA SNES
DA SILVA Bernardo -78 - SNEP

LESSAVRE SOPHIE -21 - CAA SNES
LABOSSE JEAN-PIERRE -58 - SNUipp
DE SOLLIERS Thérèse -92 - SNES
BERTRAND-KOUMSKOFF Danielle -75 - BA SNASUB
ROZANES Bruno -69 - SNES
PITT JOEL -48 - SNETAP
ELIES Isabelle -21 - CAA SNES
BERTRAIS Huguette -69 - SNESUP
CLOU DIDIER -974 - SNES
SERSERI-THALMARD Badra -74 - SNUipp
ETESSE Florence -75 - SNES
VEYSSIERE Bernard -86 - CAN SNCS
FRANCESCHINI JEAN-FRANCOIS -2A - SNES
JOURDAN Yannick -75 - BA SNASUB
SIROT SIMONE -42 - SNES
TAISANT JACQUES -21 - CAA SNES
VERMEIL Marie-Laure -43 - SNETAP
HUIN Stéphanie -88 - SNES
DRIGUEZ PASCALE -11 - SNES
GRIVEAU Catherine -92 - SNUipp
PERE Jacques -94 - SNES
FRAYSSE AGNES -69 - SNES
SORIANO Huguette -15 - SNETAP
VALLET Pierre -21 - SNES
BERNARD HELENE -38 - SNES
ANTHOINE-MILHOMME Jean-Pierre -69 - SNUipp
HUMBERT Karine -30 - SNES
PRETOT Anny -13 - SNICS
ESKENAZI Line -93 - SNES
DEAL Xavier -42 - SNES
RACHINEL NICOLE -75 - SNASUB
CONIL Jean-Michel -13 - SNES
BALLEJOS ISABELLE -34 - SNES
DUREAU Françoise -63 - SNETAP
WALGENWITZ Marie-Claude -68 - SNES
ROUCHON Bruno -13 - SNUipp
LOMBARDI Sonia -95 - SNES
GUILLOU Dominique -34 - SNES
OHNENSTETTER Daniel -54 - SNCS
CAPDEVILLE Marie Claude -11 - SNES
JOUVE JULIETTE -75 - SNES
SMITH EVELYNE -69 - SNUipp
LEBRUN Marie-Mathilde -69 - SNES
LEQUENNE Arnaud -78 - SNES
CROS Maria -63 - SNETAP
BERNARD Laurent -34 - SNES
MARTIN ANGEL -68 - SNES
SAVY HUGUETTE -75 - SNASUB
BEAUCHAMP YVON -79 - SNES
BRAISAZ Florent -69 - SNES

FETILLE Annie -13 - SNUipp
COLAS PHILIPPE -71 - SNES
CONSTANS Marie-Thérèse -68 - SNES
DUBACQ Bruno -63 - SNETAP
FLOURY Emmanuelle -13 - SNES
FARDEHEB RACHID -95 - SNES
LECLERC Fabrice -54 - SNCS
BEL HADJ Kerim -10 - SNES
CHEVALIER MONIQUE -77 - SNES
RENAUD Hélène -69 - SNUipp
CROS PIERRE -11 - SNES
HERON Corinne -92 - SNES
LEUDIERE LEONE -29 - SNASUB
OLIVIERI Renaud -30 - SNES
MUKEKWA IRMA -38 - SNES
NAUDIN Marie-Noëlle -43 - SNETAP
LE MOIGNE Jean-Gabriel -93 - SNES
LUCARELLI MICHEL -75 - SNES
RIVAL Christiane -69 - SNUipp
FEVRIER FRANCOISE -88 - SNES
BRAVIN Stefania -68 - SNES
KESSAL Solange -75 - SNASUB
DENOUX Stéphanie -78 - SNES
CHOQUER JEAN-JOACHIM -974 - SNES
MAZARD Emmanuelle -63 - SNETAP
SCHOENHALS ANNE -30 - SNES
SUCH Isabelle -13 - SNES
LIDEC MARIE HELENE -58 - SNES
KERSULEK Karyne -13 - SNUipp
LAFARGUE Rémi -92 - SNES
GOURDON Isabelle -83 - SNES
BOUTELLA Fayzilé -94 - SNES
CHAUVET Chantal -43 - SNETAP
BOST Philippe -77 - SNES
LATRACHE Cheikh -34 - SNES
DOUCET DANIEL -21 - SNES
MATAMALA BERNARD -69 - SNUipp
GUINET Alexandre -42 - SNES
DUFOUR SYLVETTE -94 - SNES
LIONS Claire -13 - SNES
LAGRANGE JEAN MARC -38 - SNES
RICHER CHRISTIANE -21 - SNES
SENHADJI HELENE -93 - SNES
MARCOU Jean-Claude -34 - SNES